

## CONSEIL DE FACULTE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018

---

Ordre du jour :

**Nouveau dispositif Parcoursup : plateforme d'accès à l'enseignement supérieur**

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Mme Peggy DUCOULOMBIER, Vice-Doyen Relations internationales

Mme Bénédicte GIRARD, Vice-Doyen Licence Droit

M. Etienne MULLER, Vice-Doyen Masters Droit

M. Jean-Philippe KOVAR, Directeur adjoint de la Fédération de recherche

Mme Elsa DONGOIS, Responsable administrative

Membres élus :

Collège A

M. Raphaël ECKERT, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE

Collège B

Mme Fabienne GAZIN, M. Patrice HILT, Mme Delphine PORCHERON, M. Pierre SCHAEFFER, M. Bruno TRESCHER

Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT, M. Nicolas KELLER

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Alizée BERRETZ, M. Vincent BIEHLER

MédiaDroit :

Mme Salomé GSELL, M. Olivier TRARBACH

UNI :

M. Jean-Philippe MOUGEOT, Mme Karine VIGNET

Personnalités extérieures :

M. Daniel SCHEID, représentant de la Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin

Mme Charlène PLESSIS, suppléante de M. Thierry GHERA, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

**Avaient donné procuration :**

Membres élus :

Collège A

Mme Estelle NAUDIN à Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE

Mme Caroline KLEINER à M. Raphaël ECKERT

Collège B

Mme Monica HUBELE à Mme Fabienne GAZIN

Mme Christel SIMLER à Mme Fabienne GAZIN

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

M. Alexandre HOURLER à M. Vincent BIEHLER

Mme Agathe WALTER à Mme Alizée BERRETZ

MédiaDroit :

Mme Emmanuelle TRAUZZOLA à M. Olivier TRARBACH

M. Guillaume SCHORP à M. Olivier TRARBACH

Personnalités extérieures

M. Jean JEANNERET, représentant de l'ordre des Experts comptables à M. SCHEID

**Etaient excusés :**

Membres de droit et invités :

Membres élus :

Mme Catherine HAGUENAU- MOIZARD

M. Salim ZEIBAK

Personnalités extérieures :

M. Christophe DARBOIS, Bâtonnier de l'Ordre des avocats

**Etaient absents :**

Membres de droit et invités :

Mme Catherine BIERENT, Chargée de mission filière AES

Mme Sylvie LACAULE, représentante de Mme Martine GEMMERLE, Directrice du SCD

Membres élus :

Collège A

M. Dominique RITLENG, M. Jean-Materne STAUB, M. Jean-Patrice STORCK

Collège des BIATSS :

Collège des étudiants :

MédiaDroit

Mme Clémence LECLERCQ, M. Elias MOUTASIR

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace

Mme Sonia KLEISS-STARK, représentante CCI Strasbourg et Bas-Rhin

M. Olivier BITZ, Conseiller communautaire de l'Eurométropole de Strasbourg

Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg

Nombre de membres en exercice	38
Nombre de votants, présents ou représentés	26

Mme le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 10h05.

**1. Informations du doyen**

- *Séminaire intensif de révision*

Le Séminaire intensif de révision du mois de décembre a rencontré un assez vif succès. Chaque groupe était constitué de 15 à 20 étudiants et l'intérêt qu'ils ont suscité engage à poursuivre cet exercice.

Au mois de février, quelques heures de méthodologie seront dispensées et d'autres séances auront lieu en avril. Une présentation sera réalisée en amphithéâtre par les doctorants chargés de mission d'enseignement sous la direction de M. Gillet. Madame le Doyen tient à remercier l'école doctorale dans la valorisation de ces séminaires.

- *Séminaire d'expression orale*

La première séance du séminaire aura lieu le samedi 20 janvier. Les inscriptions restent ouvertes jusqu'au 17 janvier. Ce séminaire se déroule sur quatre séances de 2h30 les samedis après-midi et peut accueillir jusqu'à 80 étudiants en licence 3 et master 1.

La première expérience l'année dernière a été très positive. Il reste un point à améliorer relatif au nombre effectif d'étudiants réellement présents au séminaire au regard du nombre d'inscrits. Il est important que les étudiants qui s'inscrivent s'engagent à être présents.

- *Journée bien-être du 19 octobre 2017*

Cette journée était organisée par le SUMPS et promouvait la confiance en soi et la gestion du stress. Cette journée a rencontré un succès très mitigé car seulement une dizaine d'étudiants en droit y ont participé.

Cette activité sera reconduite le 14 mars 2018 au SUMPS.

Si un nombre trop faible d'étudiants est relevé, cette journée ne sera pas renouvelée. Néanmoins, cette initiative semblait être pertinente pour les étudiants de la composante.

- *Projet Idex Formation*

La Faculté de droit a déposé un projet Idex qui vise la mise en place d'un dispositif de tutorat fondé sur le volontariat des étudiants. Il se déroulerait pendant trois jours durant la semaine des vacances de la Toussaint. Ce projet a une visée générale qui n'est pas disciplinaire mais plutôt transversale autour de la méthodologie, l'organisation du temps, la prise de notes, la maîtrise des outils numériques, la sensibilisation au plagiat et l'insertion professionnelle à destination des étudiants inscrits en première année de licence.

## **2. Parcoursup**

Madame le Doyen rappelle les attendus nationaux déclinés par le ministère. Il lui semble important que les membres du Conseil puissent être consultés avant la remontée des informations à la CFVU.

Les attendus nationaux sont portés à la connaissance des membres du Conseil :

Mention Droit :

**Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires**

**Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte**

**Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel**

**Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail**

**Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques**

**Etre intéressé par les questions historiques, sociétales et politiques**

**Avoir suivi un module « Découverte du Droit ». Le suivi de ce module constitue une condition de recevabilité du dossier**

Une modification concerne ce dernier point car l'intitulé n'est plus celui de « module Découverte du Droit ». Il est remplacé par « Questionnaire d'auto-évaluation » s'apparentant à un QCM et qui sera une condition de recevabilité du dossier pour s'inscrire en licence. Les composantes ne disposeront pas des résultats. C'est le lycéen qui, en connaissance de cause, décide ou non de déposer sa candidature à la suite du questionnaire d'auto-évaluation.

Mention AES :

**Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression orale et écrite afin de pouvoir argumenter un raisonnement**

**Disposer de compétences mathématiques indispensables à la gestion et à l'économie**

**Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail**

**Etre intéressé par les questions sociétales et être ouvert au monde**

La CFVU se réunit le lendemain pour voter les formulaires de paramétrage de Parcoursup définis en fonction des attendus nationaux.

Madame Bénédicte GIRARD, vice-doyen Licence Droit, expose la teneur des informations qui ont été renseignées dans les formulaires de paramétrage Parcoursup. Aucun attendu local n'a été ajouté en complément pour la licence Droit. Les éléments pris en compte pour l'examen des vœux seront :

- Les séries du baccalauréat ES, L, S, STMG seront valorisées eu égard aux attendus nationaux
- Les notes en français aux épreuves anticipées du baccalauréat
- L'appréciation globale du dossier

Monsieur Bruno TRESCHER, vice-doyen Licence AES, informe qu'il n'y a pas non plus d'attendu local pour l'entrée en Licence 1 AES. Les éléments pris en compte pour l'examen des vœux sont les mêmes que pour la Licence Droit à un point prêt :

- Séries du baccalauréat ES, L, S et STMG seront valorisées eu égard aux attendus nationaux
- Notes en français aux épreuves anticipées du baccalauréat
- Résultats en mathématiques
- Appréciation globale du dossier

Madame le Doyen annonce que les attendus nationaux en licence Droits européens sont les mêmes que ceux de la Licence Droit mais qu'à cela s'ajoute des attendus locaux. La spécificité de la formation tient au

fait que certains enseignements sont dispensés en anglais et en allemand. Les attendus locaux complètent les attendus nationaux et sont cohérents avec la formation. Ils se composent comme suit :

- 1) Disposer de compétences d'expression écrite et orale en allemand et en anglais**
- 2) Etre intéressé par la culture germanique et la culture anglo-saxonne**
- 3) Etre prêt à séjourner plusieurs mois dans un pays germanique et/ou anglo-saxon dans un cadre universitaire ou professionnel**

Les critères d'examens des dossiers seront les suivants :

- Séries du baccalauréat ES, L, S ou STMG seront valorisées eu égard aux attendus nationaux
- Notes en français aux épreuves anticipées du baccalauréat
- Résultats en langue allemande
- Résultats en langue anglaise
- Appréciation globale du dossier

Mme Karine VIGNET demande quel est le niveau requis en langue (B2, C1,...). Mme le Doyen précise qu'il n'y a pas de certification exigée car les lycéens ne les ont souvent pas passées. Leur niveau en langue sera évalué en fonction de leurs notes et de l'appréciation du dossier.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur des paramétrages de la plateforme Parcoursup pour l'entrée en licence Droit, en licence AES et en licence Droits européens.

Le Conseil de Faculté se termine à 10h30.

Le Doyen,

Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

-